

**SCP
Eric TEBOUL**

Huissier de Justice

2 Rue Faidherbe

BP 196

89003 Auxerre Cedex

☎ : 0386469634

☎ : 0386465699

✉ : eric.teboul@huissier-justice.fr

Site web : [http://www.huissier-teboul-89-](http://www.huissier-teboul-89-auxerre.com)

[auxerre.com](http://www.huissier-teboul-89-auxerre.com)

CDC

IBAN N : FR 34 40031 00001 0000177543F 95

**PROCES-VERBAL
DESCRIPTIF**

Références Etude :
33740

- 1^{ère} EXPEDITION -

LE DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA REQUETE DE :

SA CREDIT FONCIER DE FRANCE, SA à conseil d'administration, au capital de 1 331 400 718,00 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le N°542 029 848, dont le siège social est 182 Avenue de France à (75013) PARIS 13^{ÈME}, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat Maître Paul BUISSON, SELARL PAUL BUISSON, Avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300),

LEQUEL ME DEMANDE :

En vertu d'un acte de prêt reçu par Maître Pierre ROUSSET, Notaire à AVALLON (89) en date du 30/04/2009,

et pour faire suite à un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de la SELARL AD LITEM, Maître Thomas SOULARD et Amandine de FOURNOUX, Commissaires de Justice, 2 Rue Amiral Roussin à DIJON (21), en date du 24/05/2024, à la Direction Régionale des Finances Publiques BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et COTE D'OR, Gestion des patrimoines privés de Dijon, en sa qualité de curateur à

la succession de Madame [REDACTED] née [REDACTED], née le 11/03/1955 à VEZELAY (89) décédée [REDACTED]

et par acte de la SCP HB, Maître Alexa LANGEVIN, Commissaire de Justice, 251 Rue de la Fontaine à DOMPIERRE SUR BESBRE (03290) en date du 30/05/2024, à Monsieur [REDACTED] né le [REDACTED] à POISSY (78), demeurant [REDACTED] à [REDACTED] (03230)

concernant une maison d'habitation sise 15 Rue au Delà du Rû à SAINTE MAGNANCE (89420), figurant au cadastre sous les références section AC n° 87 "15 Rue d'Au-Delà du Rû" pour 84ca, section AC n° 105 "Le Village" pour 3a 01ca, AC n° 189 "Le Village" pour 28a et AC n° 303 "Le Village" pour 4a 36ca, comprenant :

- au rez-de-chaussée : entrée par véranda, cuisine, salle de bains, wc, bureau, séjour-salon
 - au premier étage : palier, trois chambres
- et un jardin attenant avec cabane de jardin

de dresser un procès-verbal descriptif de ce bien et de faire procéder aux différents diagnostics et mesurage.

Déférant à cette réquisition,

Je, Eric TEBOUL, Huissier de Justice associé de la SCP Eric TEBOUL, Huissier de Justice, 2 Rue Faidherbe - BP 196 à (89003) AUXERRE Cedex, titulaire de l'Office, soussigné,

Me suis transporté ce jour à 14 h 00, 15 Rue au Delà du Rû à SAINT MAGNANCE (89420).

Où en présence de :

- Monsieur BERNAD Jean [REDACTED], serrurier que j'ai requis n'ayant pas reçu ce jour les clés que Monsieur [REDACTED] m'a adressées par voie postale,
- Monsieur ROBINET Cédric de l'agence Habitat Contrôle chargé d'établir les différents diagnostics et mesurage
- d'un agent technique de SUEZ chargé d'établir le diagnostic assainissement

J'ai procédé aux constatations suivantes :

EXTERIEUR PARCELLES 87, 189 et 303

Il s'agit d'une maison avec un petit terrain sur le devant délimité par un muret surmonté de barrières en bois (**photographie 1** d'une photographie aérienne trouvée dans une chambre à l'étage).

L'accès s'effectue par un portillon en bois abimé.

Le terrain sur le devant n'est pas entretenu. Il est recouvert par des herbes et des arbustes non taillés.

(photographie 2)

En façade avant le crépi est ancien, légèrement défraîchi, noirci par endroits.

Au-dessus de la porte il y a un auvent vitré avec un châssis métallique.

La couverture est tuiles mécaniques.

Présence d'une cheminée avec une antenne râteau.

Au rez-de-chaussée il y a une fenêtre avec des persiennes métalliques de chaque côté de la porte d'entrée.

A l'étage il y a un chien-assis avec deux fenêtres.

Les gouttières et descentes des eaux pluviales sont en zinc.

(photographies 3 à 7)

Le mur pignon de gauche, le long d'un passage piétonnier, est en crépi ancien, défraîchi, noirci par endroits.

Il y a une petite ouverture donnant dans les wc, une fenêtre avec des persiennes métalliques et une porte en bois donnant dans un petit grenier.

(photographies 8 et 9)

Sur l'arrière le crépi est également défraîchi, noirci.

Sur le pan de toiture arrière il y a une cheminée et un vélux (**photographie 10**).

Au niveau d'un décrochement il existe une petite véranda, huisserie aluminium, avec un châssis vitré fixe monté sur un muret en briques et deux portes coulissantes vitrées.

Le dessus est opaque.

A l'intérieur les murs sont en lambris vernis sur deux côtés.

Une porte avec des persiennes métalliques redonne dans la cuisine.

(photographies 11 et 12)

Le mur pignon est en crépi est défraichi, noirci, avec des ronces en partie basse **(photographie 13)**.

INTERIEUR

REZ-DE-CHAUSSEE

Accès par une porte en bois dévernie, haut vitré, avec serrure cinq points.

Présence de persiennes métalliques partiellement rouillées **(photographies 14 et 15)**.

SEJOUR

Le sol est en comblanchien avec des marques blanchâtres.

La cloison sur le côté gauche est recouverte de papier peint.

Au niveau de cette cloison les plinthes sont en bois verni.

Les trois autres murs sont en pierres jointées en bon état.

Les plinthes sont en carrelage sur ces murs.

Le plafond est en poutres apparentes avec du lambris peint en blanc entre les poutres.

Une fenêtre donne sur le jardin, trois vantaux ouvrants dont un oscillo-battant, huisserie bois en bon état côté intérieur et dévernie côté extérieur, double vitrage intact. Persiennes métalliques à l'extérieur, peinture vétuste avec des points de rouille.

Une fenêtre, deux vantaux, huisserie bois en bon état côté intérieur et dévernie côté extérieur, double vitrage dont la vitre de gauche est cassée. Persiennes métalliques à l'extérieur, peinture vétuste avec des points de rouille.

Présence d'un radiateur chauffage central avec robinet thermostatique sous la fenêtre.

Présence d'un deuxième radiateur chauffage central avec robinet thermostatique sur le mur à côté de la partie donnant dans la cuisine.

Présence d'une cheminée dont le foyer ouvert est obstrué par une plaque en aggloméré.

L'électricité est encastrée (prise électrique, prise téléphone, interrupteur).

Derrière la porte, présence d'un petit placard avec un compteur électrique, un disjoncteur et un tableau électrique.

(photographies 16 à 24)

CHAMBRE 1 (petite) à gauche du salon

Accès par une porte isoplan.

Le sol est en parquet flottant, sale, rayé.
Les plinthes sont en mélaminé.

Un pan de mur est recouvert d'un papier et les trois autres pans sont en peinture crépi, le tout en état d'usage.

Le plafond est en frisée vernie.

Une fenêtre trois vantaux donne en façade avant, double vitrage intact, avec persiennes métalliques à l'extérieur dont la peinture est défraîchie, rouillée.

Présence d'un radiateur chauffage central avec robinet thermostatique.

Electricité encastrée avec une arrivée électrique.

(photographies 25, 26 et 27)

WC avec petit dégagement sur le devant

Accès du salon par un porte isoplan.

Le sol et les plinthes sont en carrelage.

Les murs sont recouverts d'un papier défraîchi.

Le plafond est en peinture défraîchie.

Présence d'un petit placard mural avec deux portes coulissantes et des étagères à l'intérieur.

Dans cette partie, après les essais effectués par la SUEZ, des infiltrations d'eau sont apparues provenant du plafond et des canalisations de l'étage.

(photographies 28 et 29)

A côté se trouve la partie wc sans porte de séparation.

Un wc avec cuvette et réservoir en dossier.

Le sol est en carrelage.

Le papier des murs est défraîchi.

Une petite fenêtre donne au niveau du mur pignon, huisserie bois en bon état côté intérieur et dévernie côté extérieur, simple vitrage, fermée par une targette.

(photographies 30 et 31)

Electricité encastrée.

Deux arrivées électriques au plafond.

CUISINE située dans le prolongement

Accès sans porte de séparation depuis la salle à manger-salon.

Le sol est en carrelage ancien petits carreaux.

Les murs sont recouverts de papier.

Le plafond est en lambris pvc.

Présence d'une cuisine aménagée avec des éléments hauts et des éléments bas, équipée avec :

- une machine à laver la vaisselle,
- une plaque de cuisson gaz en mauvais état,
- un évier un bac avec robinetterie mitigeur,

Il y a l'emplacement pour deux fours.

Une porte en bois avec six vitres cathédrales dont l'une est fêlée, redonne au niveau de la petite véranda, avec serrure.

Une grille d'aération vmc au plafond.

Deux plafonniers électriques.

Présence d'un thermostat de chauffage sur le mur.

(photographies 32 à 33)

Dans un décrochement sur le côté gauche (salle d'eau), sans porte de séparation, se trouve la chaudière murale de marque Vitopend 100 dont la cuve gaz serait enterrée dans le jardin selon les déclarations de Monsieur [REDACTED].

Toutefois, compte tenu de la végétation nous n'avons pu définir son emplacement malgré les renseignements communiqués par Monsieur [REDACTED].

Dans ce jardin sont entreposées deux grosses bouteilles de Propane de 35 kg (photographie 34).

Dans ce décrochement il y a également :

- un robinet d'arrivée d'eau pour machine à laver,
- un tuyau d'évacuation des eaux usées,
- un petit lave-main avec son meuble, robinetterie mitigeur.

Les murs sont en peinture.

La partie sous la fenêtre est carrelée.

Une petite fenêtre deux vantaux, huisserie bois en bon état côté intérieur et dévernie côté extérieur, double vitrage opaque intact, avec persiennes métalliques à l'extérieur dont la peinture est défraîchie avec des points de rouille.

Présence d'une grande douche avec une paroi fixe et une porte coulissante en verre, robinetterie mitigeur et deux pommes de douche (une fixe et une mobile).

Le sol est en carrelage.

Les murs sont carrelés.

(photographies 35 à 41)

ETAGE

Accès de la pièce principale par un escalier en chêne.
Les murs sont en pierres jointées.
Le plafond est en lambris.
(photographies 42 et 43)

En haut de l'escalier une porte isoplan donnant sur un petit palier desservant deux chambres et une salle d'eau **(photographie 44)**.

PALIER - DEGAGEMENT

Le sol est en parquet.
Les plinthes sont en bois.

Les murs sont en papier usagé.

Le plafond est en lambris verni avec une trappe d'accès aux combles.

Sur un pan de mur présence de meubles bibliothèque.

Electricité encastrée.

(photographies 45 et 46)

COMBLES

Accès par la trappe à l'aide d'une échelle.

Il n'y a pas d'isolation, la charpente en bois et les tuiles sont visibles.

Présence de laine de roche sur toute la superficie du sol.

(photographies 47, 48 et 49)

CHAMBRE 2 à gauche donnant en façade avant

Séparation par une porte isoplan dont la peinture est défraîchie.

Le sol est en parquet déverni.
Les plinthes sont en bois dont la peinture est défraîchie.

Les murs sont recouverts d'un papier en état d'usage.

La soupente et le plafond sont en frisette vernie.

Une fenêtre donne en façade avant, huisserie bois en bon état côté intérieur et dévernie côté extérieur, double vitrage intact, avec persiennes métalliques à l'extérieur dont la peinture vétuste avec des points de rouille.

Un radiateur chauffage central avec robinet thermostatique.

Une arrivée électrique murale avec applique.

Interrupteur et prises électriques sous caches plastiques encastrés.

Il est laissé dans cette pièce des parties d'une cabine de douche.

(photographies 50, 51 et 52)

CHAMBRE 3 à coté

Séparation par une porte isoplan.

Le sol est en parquet usagé, rayé.

Les plinthes sont en bois dont la peinture est défraîchie.

Les murs sont recouverts d'un papier défraîchi.

La soupente et le plafond sont en frisette vernie.

Une fenêtre donne en façade avant, huisserie bois en bon état côté intérieur et dévernie côté extérieur, double vitrage intact, avec persiennes métalliques à l'extérieur dont la peinture vétuste avec des points de rouille.

Deux grands placards muraux avec portes kazed.

Un radiateur chauffage central avec robinet thermostatique.

Deux appliques murales.

Electricité encastrées avec interrupteur et prises électriques.

(photographies 53 à 56)

SALLE D'EAU

Accès par une porte isoplan dont la peinture est défraîchie.

Le sol est en carrelage.

Les murs sont carrelés sur toute la hauteur.

La soupenne et le plafond sont en lambris peint en blanc.

Un vélux avec double vitrage donne au niveau de la façade arrière.

Un radiateur chauffage central.

Un wc avec cuvette et réservoir en dossier.

Une cabine de douche d'angle avec deux parois fixes et deux parois pivotantes.

Un meuble avec vasque, robinetterie mitigeur, plan en marbre et portes et tiroirs en façade avant.

Au-dessus, une grande glace avec étagères et spots intégrés en partie haute, ainsi qu'un petit placard avec une porte sur le côté.

Un plafonnier.

(photographies 57 à 60)

La surface habitable totale est de 90,40 m² selon attestation de surface ci-jointe.

PARCELLE 105

Cette parcelle est située un peu plus loin à 50 mètres environ de la maison **(photographie 61)**.

L'accès à ce terrain s'effectue par un portail métallique rouillé.

Ce terrain n'est pas entretenu. Présence de hautes herbes et de grands arbres.

Sur le côté droit ce terrain est clos par un muret avec un grillage.
(photographies 62, 63 et 64)

Sur le côté gauche, adossée à un la maison en pierres, il y a une construction en béton correspondant à une cave avec une ouverture fermée par de simples morceaux de bois **(photographies 65 et 66)**.

L'accès à cette cave s'effectue par des marches en béton avec une porte en bois.

Le sol est en terre battue.

Les murs sont en parpaings bruts.

(photographies 67, 68 et 69)

Le reste du terrain n'est pas entretenu.

Présence d'arbres non taillés.

A l'extrémité, il y a un muret surmonté d'un grillage.

En limite avec un champ où se trouvent des brebis le grillage est abimé à un endroit.

(photographies 70, 71 et 72)

Sur la droite il y a une cabane en bois avec une couverture en tôles ondulées, laquelle est en train de s'affaisser.

L'intérieur est une structure bois qui s'affaisse sur le terrain voisin.

(photographies 73, 74 et 75)

Au fond il y a une petite cabane en plaques de fibrociment et une couverture en fibrociment.

La porte est détruite.

Il y a une petite fenêtre en bois en mauvais état.

Le sol est une chape de béton.

(photographies 76, 77 et 78)

A côté se trouve une autre petite construction en briques avec un enduit.

La couverture de la toiture une pente est en tôles ondulées.

La porte en bois est en mauvais état.

Il y a un châssis vitré.

(photographies 79 à 82)

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 12/06/2024 à 14 h 00 pour se terminer le 12/06/2024 à 17 h 05, soit une durée de 3 h 05.

Ma mission étant terminée je me suis alors retiré après avoir fait refermer la porte, et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif sur 12 feuilles et trois annexes comprenant un extrait du plan cadastral, l'attestation de surface, et 82 photographies sur 41 feuilles, pour servir et valoir ce que de droit dont le coût est de sept cent vingt-cinq euros et soixante-quatorze cents ttc.

Coût détaillé :

Emolument art A444-3	221,36
Emolument compl. Art A444-18	375,75
Transport art. A444-48	7,67
Total H.T	604,78
TVA 20 %	120,96
Total T.T.C en Euros	725,74



WENINGH

Département :
YONNE

Commune :
STE MAGNANCE

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 31/05/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

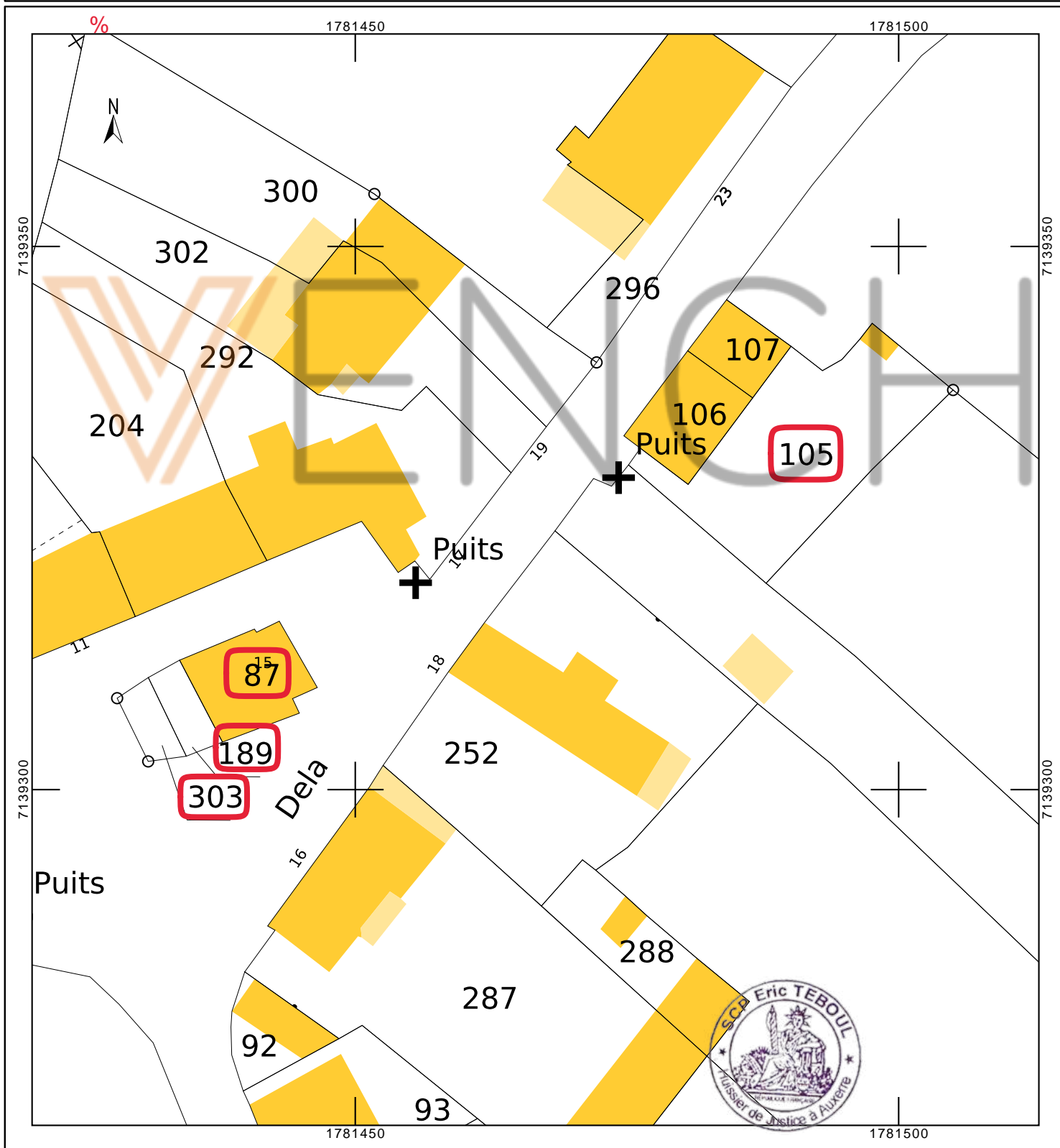
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départ. des Impôts Fonciers
(Yonne)
Pôle Topographique et Gestion
Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.19 -fax
ptgc.yonne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 2024-06-009ENOT
Date du repérage : 12/06/2024

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Yonne**
Adresse : **15 Rue Au Delà du Rû**
Commune : **89420 SAINTE-MAGNANCE**
Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 87, 189, 303
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : .. **Mr ENOT Pascal**
Adresse : **15 Rue Au Delà du Rû**
89420 SAINTE-MAGNANCE

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Maître TEBOUL Eric**
Adresse : **2 Rue Faidherbe**
89000 AUXERRE

Repérage

Périmètre de repérage : **RDC / 1er étage**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ROBINET Cédric**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **AGENCE HABITAT CONTROLE**
Adresse : **12 Route De Champs**
89530 ST BRIS LE VINEUX
Numéro SIRET : **504777392**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **11104021804 / 01/04/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 90,40 m² (quatre-vingt-dix mètres carrés quarante)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître TEBOUL Eric


Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable
Rez de chaussée - Véranda	3
Rez de chaussée - Cuisine	7,5
Rez de chaussée - Salle d'eau	3,6
Rez de chaussée - Séjour	29
Rez de chaussée - wc	4,8
Rez de chaussée - Chambre 1	8
1er étage - Palier	6
1er étage - Salle d'eau	5,6
1er étage - Chambre 2	8,1
1er étage - Chambre 3	14,8

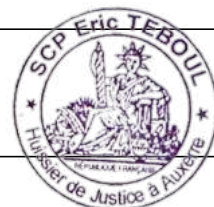
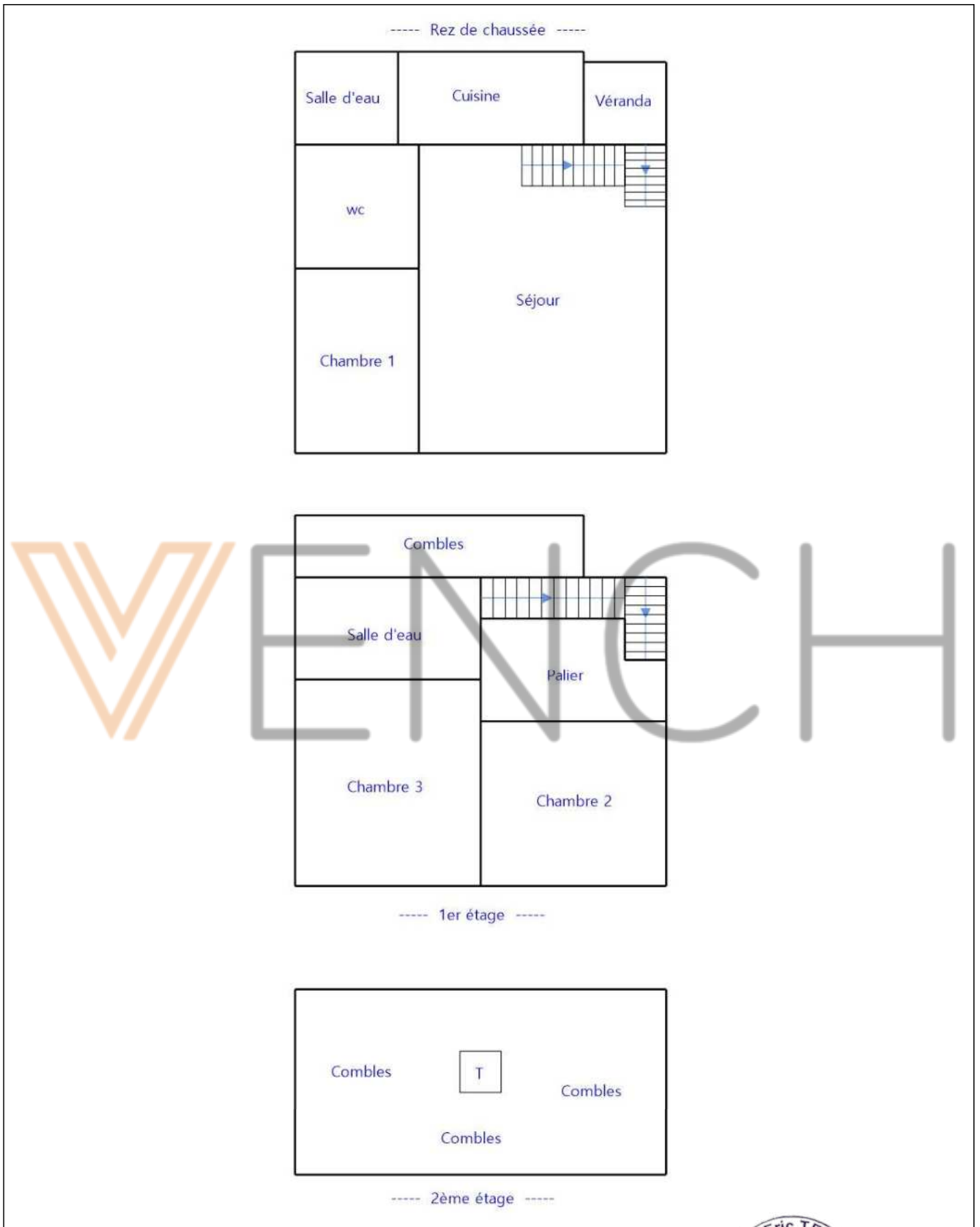
Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 90,40 m² (quatre-vingt-dix mètres carrés quarante)

Fait à **ST BRIS LE VINEUX**, le **12/06/2024**

Par : **ROBINET Cédric**







Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr



N° de certification
B2C 0145

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Cedric ROBINET

Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention : Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'à : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention : Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'à : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Energie sans mention (DPE) : Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'à : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'à : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz : Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenu le : 18/06/2023

Valable jusqu'à : 17/06/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 16 juin 2023

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com





Photo n° 01



Photo n° 02



Photo n° 03



Photo n° 04



Photo n° 05



Photo n° 06



Photo n° 07



Photo n° 08



Photo n° 09



Photo n° 10



Photo n° 11



Photo n° 12



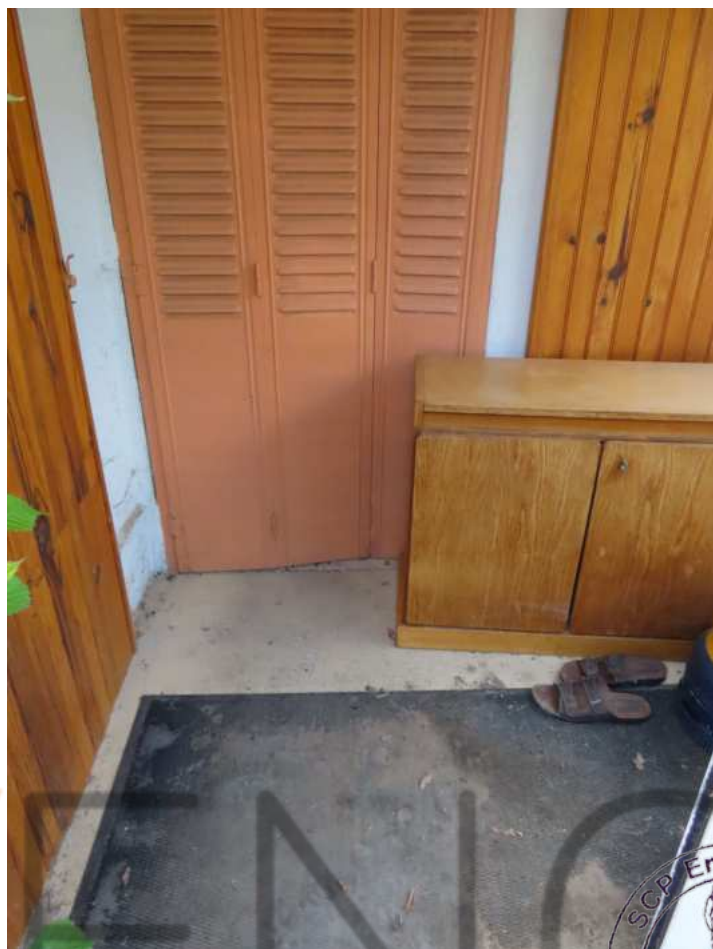


Photo n° 13



Photo n° 14





Photo n° 15



Photo n° 16



Photo n° 17



Photo n° 18



Photo n° 19



Photo n° 20



Photo n° 21



Photo n° 22





Photo n° 23



Photo n° 24



Photo n° 25



Photo n° 26





Photo n° 27



Photo n° 28





Photo n° 29



Photo n° 30



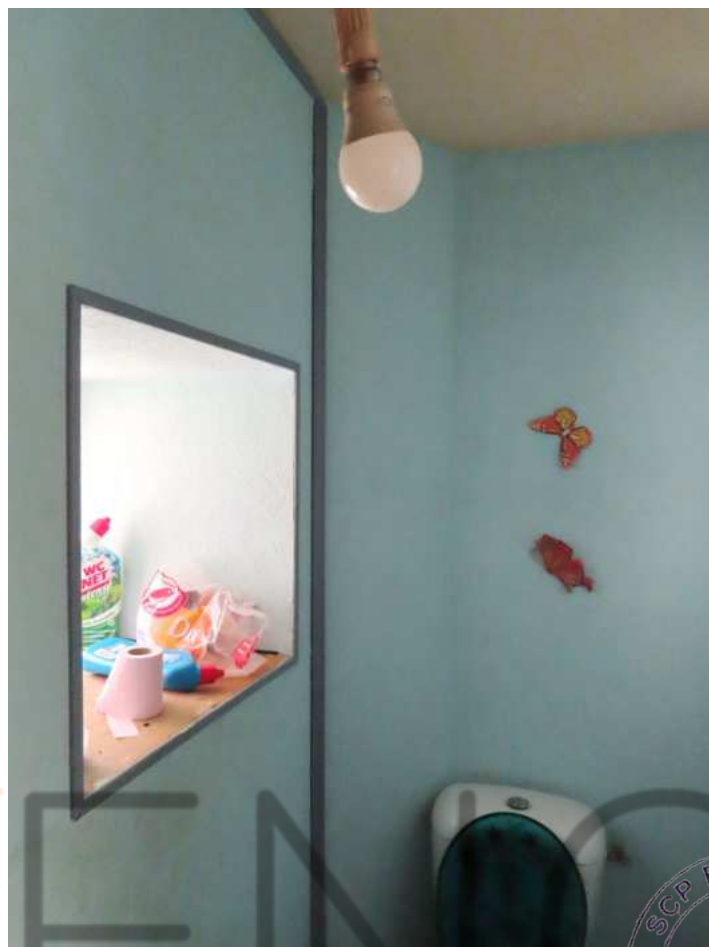


Photo n° 31



Photo n° 32



Photo n° 33



Photo n° 34





Photo n° 35



Photo n° 36





Photo n° 37



Photo n° 38





Photo n° 39



Photo n° 40





Photo n° 41



Photo n° 42





Photo n° 43



Photo n° 44





Photo n° 45



Photo n° 46





Photo n° 47



Photo n° 48



Photo n° 49



Photo n° 50





Photo n° 51



Photo n° 52



Photo n° 53



Photo n° 54



Photo n° 55



Photo n° 56



Photo n° 57



Photo n° 58



Photo n° 59



Photo n° 60



Photo n° 61



Photo n° 62



Photo n° 63



Photo n° 64





Photo n° 65



Photo n° 66



Photo n° 67



Photo n° 68



Photo n° 69



Photo n° 70



Photo n° 71



Photo n° 72



Photo n° 73

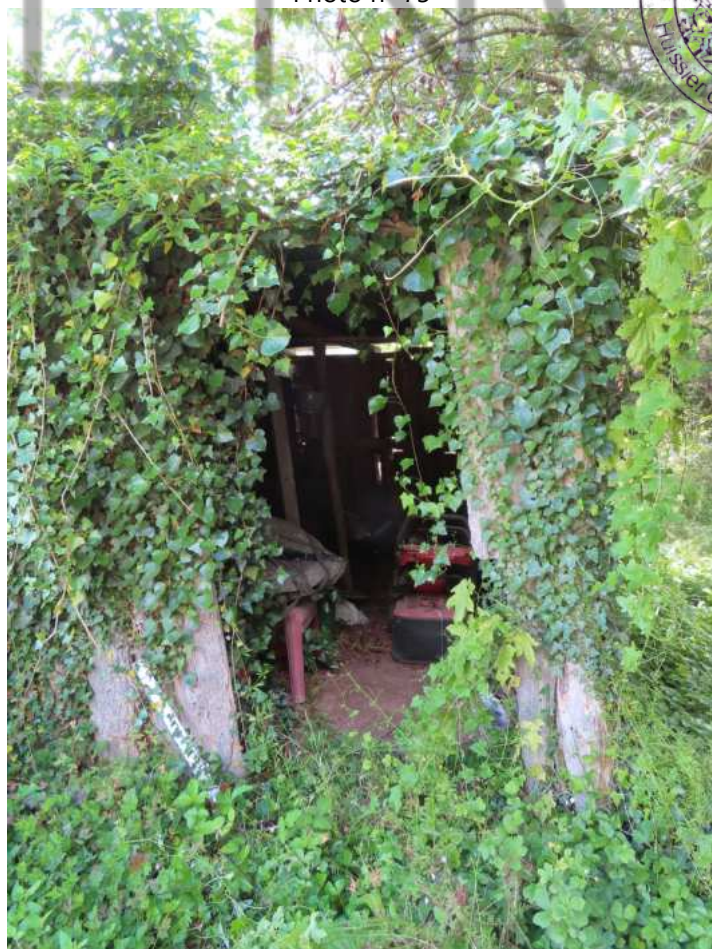


Photo n° 74





Photo n° 75



Photo n° 76



Photo n° 77



Photo n° 78





Photo n° 79



Photo n° 80



Photo n° 81



Photo n° 82



Photo n° 83



Photo n° 84